

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
 Nom commercial : Tepeki  
 Code du produit : IKI-220 500WG; IKI-220 50% WG; IBE-3894  
 Type de produit : WG (Granulés a disperser dans l'eau)

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle  
 Utilisation de la substance/mélange : Insecticide

##### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Belchim Crop Protection NV/SA  
 Technologielaan 7  
 1840 Londerzeel - Belgium  
 T +32 (0)52 30 09 06 - F +32 (0)52 30 11 35  
[info@belchim.com](mailto:info@belchim.com) - [www.belchim.com](http://www.belchim.com)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +32(0)14584545  
 24 H/7 jours/Anglais/Français/Allemand/Néerlandais

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Angers C.H.U	4, rue Larrey 49033 Angers Cedex 9	+33 2 41 48 21 21	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Rennes CHRU, Hôpital Pontchaillou, Pavillon Clemenceau	2 rue Henri-le-Guilloux 35043 Rennes Cedex 09	+33 2 99 59 22 22	
France	Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Rouen Hôpital Charles Nicolle	1, rue de Germont 76031 Rouen Cedex		
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de BORDEAUX CHU Pellegrin Tripode	Place Amelie Raba-Leon 33076 Bordeaux Cedex	+33 5 56 96 40 80	
France	Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Grenoble CHRU Hôpital Albert Michallon	BP 217 38043 Grenoble Cedex 09		
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LYON	162, avenue Lacassagne Bâtiment A, 4ème étage 69424 Lyon Cedex 03	+33 4 72 11 69 11	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Marseille Hôpital Sainte Marguerite	270 boulevard de Sainte Marguerite 13274 Marseille Cedex 09	+33 4 91 75 25 25	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal	200 rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cedex 10	+33 1 40 05 48 48	
France	Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Reims Hôpital Maison Blanche	45, rue Cognac-Jay 51092 Reims Cedex		
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de STRASBOURG Hôpitaux universitaires	1 Place de l'Hôpital BP 426 67091 Strasbourg Cedex	+33 3 88 37 37 37	

# Teppeki

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

France	Centre Antipoisons et de Toxicovigilance de Toulouse Hôpital Purpan, Pavillon Louis Lareng	Place du Docteur Baylac 31059 Toulouse Cedex	+33 5 61 77 74 47	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LILLE C.H.R.U	5 avenue Oscar Lambret 59037 Lille Cedex	0 800 59 59 59	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy Hôpital Central	29 avenue du Maréchal de Lattre-de-Tassigny 54035 Nancy Cedex	+33 3 83 22 50 50	

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2 H319

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

#### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

A notre connaissance, ce produit ne présente pas de risque particulier, sous réserve de respecter les règles générales d'hygiène industrielle.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS07

Mention d'avertissement (CLP) :

Attention

Mentions de danger (CLP) :

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence (CLP) :

P264 - Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.  
P280 - Porter un équipement de protection des yeux.  
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Phrases EUH :

EUH208 - Contient Disodium maleate (371-47-1). Peut produire une réaction allergique.  
EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Phrases supplémentaires :

SP1: Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. / Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes].  
Spe3: Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.  
Spe8: Ne pas utiliser en présence d'abeilles.  
Pour les usages sur colza, moutarde, betteraves, poivron et piment : Dangereux pour les abeilles. Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer durant la floraison et les périodes de production d'exsudats. Ne pas utiliser en présence d'abeilles. Ne pas appliquer lorsque des adventices en fleur sont présentes.  
Pour tous les autres usages : Emploi autorisé durant la floraison (une seule application) et en période de production d'exsudats en dehors de la présence d'abeilles (positionnement précoce du traitement).

#### 2.3. Autres dangers

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substances

Non applicable

#### 3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	Conc. (% w/w)	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
flonicamid (ISO); N-(cyanométhyl)-4-(trifluorométhyl)pyridine-3-carboxamide	(N° CAS) 158062-67-0 (N° Index) 616-216-00-9	50 - 80	Acute Tox. 4 (Oral), H302

# Teppeki

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Naphthalenesulfonic acid, methyl-, polymer with formaldehyde, sodium salt	(N° CAS) 81065-51-2	1 - 5	Eye Dam. 1, H318
Isotridecanol, ethoxylated	(N° CAS) 69011-36-5 (N° CE) 500-241-6	1 - 5	Aquatic Chronic 3, H412
2,5-Furandione, polymer with 2,4,4-trimethylpentene, sodium salt	(N° CAS) 37199-81-8	1 - 5	Eye Irrit. 2, H319
Docosate sodium	(N° CAS) 577-11-7 (N° CE) 209-406-4 (N° REACH) 01-2119491296-29	1 - 5	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318
Disodium maleate	(N° CAS) 371-47-1 (N° CE) 206-738-1	0,1 - 0,5	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317 STOT SE 3, H335
toluène	(N° CAS) 108-88-3 (N° CE) 203-625-9 (N° Index) 601-021-00-3	< 0,2	Flam. Liq. 2, H225 Repr. 2, H361d Asp. Tox. 1, H304 STOT RE 2, H373 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H336

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Consulter un médecin/le service médical en cas de malaise.
Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin en cas de malaise.
Premiers soins après contact avec la peau	: Enlever les vêtements contaminés. Laver la peau avec de l'eau savonneuse. En cas de rougeur ou irritation, appeler un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. Ne pas utiliser de produits (chimiques) neutralisants.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche à l'eau. Ne rien donner à boire et ne pas tenter de provoquer de vomissements. Consulter immédiatement un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets	: Les poussières éventuelles du produit peuvent provoquer une irritation respiratoire à la suite d'une exposition excessive par inhalation.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Irritation des yeux.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Eau pulvérisée. de la poudre ABC. Mousse polyvalente. Dioxyde de carbone.
Agents d'extinction non appropriés	: Aucun(e).

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Dégagement possible de vapeurs toxiques et corrosives. Cyanure d'hydrogène. Acide fluorhydrique. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. Oxydes d'azote.
---	---

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Refroidir les citernes/fûts à l'eau pulvérisée/ les mettre à l'abri. Diluer le gaz toxique avec de l'eau pulvérisée.
Protection en cas d'incendie	: Protection complète du corps. Gants. Vêtements de protection ininflammables. Production de nuage de poussières : appareil à oxygène/air comprimé. Combinaison étanche aux gaz.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	: Eviter la production de poussières.
-------------------	---------------------------------------

##### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection	: Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.
Procédures d'urgence	: Ventiler la zone de déversement. Eviter le contact avec la peau et les yeux.
Mesures antipoussières	: Ne pas respirer les poussières.

# Teppeki

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle". Gants de protection. Vêtements de protection. Production de nuage de poussières : appareil à oxygène/air comprimé.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher la pollution du sol et de l'eau. Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Endiguer et contenir l'épandage. Rabattre/diluer le nuage de poussière avec de l'eau pulvérisée.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Rabattre/diluer le nuage de poussière avec de l'eau pulvérisée. Absorber le liquide répandu dans un matériau tel que: sable/terre. Balayer ou pelleter le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié pour élimination. Conserver dans des conteneurs hermétiques, à l'épreuve des fuites.

Procédés de nettoyage : Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau.

Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé. Nettoyer le matériel et les vêtements après le travail.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter toute formation de poussière. Ne pas rejeter les déchets à l'évier.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation. Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver à température ambiante.

Chaleur et sources d'ignition : Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil. Tenir à l'écart de sources d'ignition.

Prescriptions particulières concernant l'emballage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

#### Protection des mains:

Gants de protection. Délai de rupture : consulter les préconisations du fabricant. Les gants utilisés doivent répondre aux spécifications du règlement 2016/425 et de la norme correspondante EN 374

#### Protection oculaire:

Lunettes bien ajustables. En cas de formation de poussières : Lunettes de sécurité avec protections latérales

#### Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

#### Protection des voies respiratoires:

Dégagement de poussières: masque antipoussières filtre P1

Appareil	Type de filtre	Condition	Norme
	Type P1		

#### Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

#### Autres informations:

Pour La France: Les recommandations suivantes concernant le contrôle de l'exposition/la protection individuelle sont destinées à la fabrication, la formulation et l'emballage. Pour des usages commerciaux et/ou l'usage agricole, consulter l'étiquette du produit.

# Teppeki

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Apparence	: Granulés.
Couleur	: brun.
Odeur	: légère. odeur ammoniacale.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
pH solution	: 8,3 (1%; 22 °C)
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Non applicable
Point d'éclair	: Non applicable
Température d'auto-inflammation	: Non auto-inflammable
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non inflammable
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Non applicable
Masse volumique	: 0,543 - 0,582 g/ml (Before - After compaction)
Solubilité	: Aucune donnée disponible.
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Non applicable
Propriétés explosives	: Non explosif.
Propriétés comburantes	: Non comburant.
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

#### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

#### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

#### 10.4. Conditions à éviter

Eviter la production de poussières.

#### 10.5. Matières incompatibles

Aucune, à notre connaissance.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Teppeki	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg de poids corporel (méthode OCDE 423)
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel (méthode OCDE 402)
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 5,36 mg/l
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

# Teppeki

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Indications complémentaires	: Non irritant par application cutanée chez le lapin (méthode OCDE 404)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux.
Indications complémentaires	: Irritant par application oculaire chez le lapin (méthode OCDE 405)
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Indications complémentaires	: Non sensibilisant cutané chez le cobaye (méthode OCDE 406)
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Cancérogénicité	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

### flonicamid (ISO); N-(cyanométhyl)-4-(trifluorométhyl)pyridine-3-carboxamide (158062-67-0)

NOAEL (chronique, oral, animal/mâle, 2 ans)	7,32 mg/kg de poids corporel
---	------------------------------

Toxicité pour la reproduction	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
-------------------------------	--

### flonicamid (ISO); N-(cyanométhyl)-4-(trifluorométhyl)pyridine-3-carboxamide (158062-67-0)

NOAEL (animal/mâle, F0/P)	18 mg/kg de poids corporel (méthode OCDE 416)
---------------------------	---

NOAEL (animal/mâle, F1)	30 mg/kg de poids corporel (méthode OCDE 416)
-------------------------	---

NOAEL, oral, rat, mâle	mg/kg de poids corporel/jour (mois)
------------------------	-------------------------------------

NOAEL, oral, rat, femelle	mg/kg de poids corporel/jour
---------------------------	------------------------------

NOAEL, oral, lapin, femelle	mg/kg de poids corporel/jour
-----------------------------	------------------------------

NOAEL, Toxicité pour le développement, oral, rat, femelle	mg/kg de poids corporel/jour
---	------------------------------

NOAEL, Toxicité pour le développement, oral, lapin, femelle	mg/kg de poids corporel/jour
---	------------------------------

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
--	--

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
---	--

### flonicamid (ISO); N-(cyanométhyl)-4-(trifluorométhyl)pyridine-3-carboxamide (158062-67-0)

NOAEL (subchronique, oral, animal/mâle, 90 jours)	60 mg/kg de poids corporel (méthode OCDE 408)
---	---

NOAEL, souris, mâle, femelle	mg/kg de poids corporel/jour
------------------------------	------------------------------

NOAEL, Chien, mâle, femelle	mg/kg de poids corporel/jour
-----------------------------	------------------------------

Danger par aspiration	: Non classé (Impossibilité technique d'obtenir les données)
-----------------------	--

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Ecologie - général	: Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.
--------------------	---

Toxicité aquatique aiguë	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
--------------------------	--

Toxicité chronique pour le milieu aquatique	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
---	--

### Teppeki

CL50 poisson 1	> 100 mg/l (96 H; Oncorhynchus mykiss)
----------------	--

CE50 Daphnie 1	> 100 mg/l ( 48 H; Daphnia magna)
----------------	-----------------------------------

ErC50 (algues)	> 100 mg/l (72 H; Pseudokirchneriella subcapitata)
----------------	--

### flonicamid (ISO); N-(cyanométhyl)-4-(trifluorométhyl)pyridine-3-carboxamide (158062-67-0)

NOEC chronique poisson	10 mg/l (33 d; Pimephales promelas; OECD 210)
------------------------	---

# Teppeki

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

NOEC chronique crustacé	3,1 mg/l (21 d; Daphnia magna; OECD 211)
NOEC chronique algues	46 mg/l (72 H; Pseudokirchneriella subcapitata; OECD 201)

### 12.2. Persistance et dégradabilité

<b>flonicamid (ISO); N-(cyanométhyl)-4-(trifluorométhyl)pyridine-3-carboxamide (158062-67-0)</b>	
Persistance et dégradabilité	Difficilement biodégradable.

<b>Naphthalenesulfonic acid, methyl-, polymer with formaldehyde, sodium salt (81065-51-2)</b>	
Persistance et dégradabilité	Non rapidement dégradable.

<b>Isotridecanol, ethoxylated (69011-36-5)</b>	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
Biodégradation	> 60 % CO <sub>2</sub> (28d)

<b>Docosate sodium (577-11-7)</b>	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

<b>flonicamid (ISO); N-(cyanométhyl)-4-(trifluorométhyl)pyridine-3-carboxamide (158062-67-0)</b>	
Log Pow	-0,24 (20 °C)
Potentiel de bioaccumulation	Non potentiellement bioaccumulable.

<b>Isotridecanol, ethoxylated (69011-36-5)</b>	
Potentiel de bioaccumulation	Négligeable.

### 12.4. Mobilité dans le sol

<b>flonicamid (ISO); N-(cyanométhyl)-4-(trifluorométhyl)pyridine-3-carboxamide (158062-67-0)</b>	
Log Koc	0,77

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

<b>Teppeki</b>	
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII	
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII	

### 12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets	: Ne pas éliminer avec les ordures ménagères.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage	: Éliminer dans un incinérateur agréé équipé d'un post-brûleur et d'un laveur de gaz de fumée.
Ecologie - déchets	: Ne pas déverser à l'égout et dans les rivières.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
<b>14.1. Numéro ONU</b>				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b>				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé



# Teppeki

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### Transport par voie terrestre

Non réglementé

#### Transport maritime

Non réglementé

#### Transport aérien

Non réglementé

#### Transport par voie fluviale

Non réglementé

#### Transport ferroviaire

Non réglementé

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au RÈGLEMENT (UE) N° 649/2012 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

La/Les substance(s) n'est/ne sont pas soumise(s) au règlement (CE) n° 850/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 concernant les polluants organiques persistants et modifiant la directive 79/117/CEE

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Indications de changement:

Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
	Date de révision	Modifié	
	Remplace la fiche	Modifié	
1.1	Nom	Modifié	
2.1	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Ajouté	
2.2	Mentions de danger (CLP)	Modifié	
2.2	Phrases EUH	Ajouté	
2.2	Conseils de prudence (CLP)	Modifié	
2.2	Mention d'avertissement (CLP)	Modifié	
2.2	Pictogrammes de danger (CLP)	Modifié	
3	Composition/informations sur les composants	Modifié	

### Abréviations et acronymes:

PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable



# Teppeki

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
LD50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
EC50	Concentration médiane effective
NOEC	Concentration sans effet observé
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
IATA	Association internationale du transport aérien
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
RID	Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer

Sources des données : FDS des fournisseurs. ECHA (Agence européenne des produits chimiques).

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 3
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, catégorie 1
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Flam. Liq. 2	Liquides inflammables, catégorie 2
Repr. 2	Toxicité pour la reproduction, catégorie 2
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH208	Contient ISK Disodium maleate(371-47-1). Peut produire une réaction allergique.
EUH401	Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.